

#COMPTE-RENDU

GT CARTOGRAPHIE DES INSTANCES ET POLITIQUE DE PRÉVENTION MINISTÉRIELLE

Le secrétaire général adjoint a commenté le dernier relevé de décisions du 9 juin

Le calendrier de discussions est légèrement reporté : des derniers échanges sur la cartographie pourront avoir lieu au Groupe de Travail sur les élections le 2 décembre. L'arrêté ministériel de création de ces instances sera examiné au CTM de janvier, pour prendre en compte les effectifs au 1er janvier et la répartition hommes/femmes 2022 de chaque périmètre.

Le ministère a confirmé la création de formation spécialisées pour les effectifs inférieurs à 200 agents sauf à la Direction générale du Trésor (moins de 50 agents).

La CGT a réaffirmé le besoin d'une véritable politique de santé au travail : la crise sanitaire, la dégradation des conditions de travail, les réorganisations successives des services renforcent cette exigence et jamais autant les agents n'ont ressenti le besoin d'une amélioration nette de leurs conditions de travail. De ce point de vue, le retard des directions dans le dialogue interne est particulièrement préjudiciable : comment construire une politique ministérielle sans l'avis des directions ? Comment construire une politique transversale dans ce silence ? Le secrétariat général a une responsabilité à impulser et à accélérer ces discussions.

POLITIQUE DE PRÉVENTION MINISTÉRIELLE

La CGT se satisfait du projet et de la démarche d'expertise interne car il va permettre d'organiser et de clarifier enfin une réflexion nécessaire et de prendre en compte les avis de tous les acteurs de prévention. Toutefois il faut être attentif au calendrier afin de tenir compte des besoins des collègues (visibilité, mobilité...). Sur la méthode, comme nous l'avons déjà dit, la CGT n'est pas favorable à des réunions bilatérales, ni à une négociation. Des réunions techniques nous semblent suffisantes dans l'immédiat pour avancer.

Pour notre part, nous considérons que ne partons pas de rien et vous rappelons que les fédérations vous ont déjà formalisé leurs revendications.

Pour la CGT, nous rappelons les priorités suivantes dans les thématiques proposées au regard du calendrier :

- **En premier lieu, un dispositif transparent avant les mouvements de mutation 2023 pour les secrétaires animatrices et les acteurs de prévention des CHSCT inter-directionnel.** Le futur projet de réorganisation doit donner lieu à des moyens supplémentaires, il doit accueillir tous les agents qui le souhaitent dans les meilleures conditions et offrir toutes les perspectives professionnelles. C'est le gage d'un outil performant et pertinent de prévention : le ministère doit s'y engager.

- ***Le point des moyens et droits syndicaux*** : nous revendiquons une harmonisation vers le haut entre les droits des comités techniques et des CHSCT. Ainsi, un délai d'envoi des documents à quinze jours plutôt que huit jours nous semblent préférable. Les membres suppléants doivent être reconnus comme membres à part entière, pas seulement quand ils remplacent un titulaire : ils doivent pouvoir s'exprimer, bénéficier des mêmes droits ainsi que des remboursements de leurs frais. Les droits contingentés en fonction de la taille des instances doivent être réaffirmés tout comme les droits non contingentés pour l'exercice des missions d'enquête et d'expertise. Les droits à la formation d'hygiène sécurité et conditions de travail des membres des CHSCT actuels -5 jours dont 2 jours par un organisme du choix de l'agent et financé par les directions-doivent être étendus aux membres des CSA.
- ***Le fonctionnement des instances doit intégrer des mesures de démocratie***, permettre un véritable dialogue face au pouvoir exorbitants des présidents. Les doctrines d'emploi des médecins du travail et des inspecteurs de santé et sécurité et notamment la notion d'indépendance doivent être réaffirmées.
- ***Dernier point sur le budget*** : toutes les fédérations ont mis en avant une proposition commune. L'attribution des crédits doit être validée à partir de critères comme celui d'exemplarité bien sûr mais aussi sur avis unanime des représentants des personnels. Comment encadrer cette discussion sur les crédits et quelle est l'autorité de décision ? La suppression des CHSCT inter-directionnels, construction originale de notre ministère, pose directement la question : faut-il créer des services déconcentrés ministériel ? suivant quels périmètres ? répondre à ces questions c'est travailler à un outil efficace au plus près des agents pour enfin développer la prévention primaire.

En réponse, le secrétariat général a apporté des éléments notamment sur la création éventuelle de formations spécialisées de site ou de service, en renvoyant essentiellement aux discussions dans les directions. Reste à voir, la question de l'avenir des CHS-CT des cités administratives. Pour la CGT, aujourd'hui, plusieurs fonctionnent et répondent à de nombreux sujets de santé au travail, mais rien ne semble clairement prévu à ce stade pour remplacer ces instances.